

# LA CPCA PICARDIE INQUIÈTE DE LA REFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La CPCA Picardie rappelle avec force l'attachement du mouvement associatif aux possibilités de partenariat ouvertes par les premières lois de décentralisation et renforcée jusqu'à ce jour par toutes les lois ultérieures, entre les associations et les collectivités territoriales.

Toute réforme qui limiterait le droit d'une collectivité territoriale de participer à la préservation de l'intérêt général de ses habitants en lui interdisant certains domaines d'intervention et en imposant des compétences exclusives, ne pourrait qu'affaiblir la vie démocratique à laquelle le mouvement associatif est profondément attaché.

La CPCA Picardie demande donc solennellement aux députés de l'Assemblée Nationale de maintenir la clause de compétence générale des Conseils Généraux et des Conseils Régionaux, conformément au vote exprimé en seconde lecture par le Sénat.

Le Conseil d'Administration de la CPCA Picardie invite ses coordinations à populariser sa prise de position auprès de leurs fédérations, unions, associations, à montrer les graves conséquences pour la démocratie et le mouvement associatif de la réforme des collectivités territoriales telle qu'elle est actuellement proposée et à intervenir dans ce sens auprès des parlementaires de la Région.

*Texte réalisé le 1<sup>er</sup> octobre 2010 et approuvé par le Conseil d'Administration de la CPCA Picardie*